Commune de VACHERESSE
(Haute-Savoie)

Décision du Maire n° D2022-11

Objet : Réalisation d'un emprunt

Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-038 en date du 5 juin 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de la Commune de VACHERESSE en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder, notamment, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;

Vu l'accord de principe sur le prêt donné par le Crédit Agricole des Savoie ;

DECIDE

1- De contracter auprès du Crédit Agricole des Savoie un emprunt d'un montant de 150 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

✓ Objet du prêt : travaux d'aménagement d'une maison d'assistants maternels et d'une salle des associations
✓ Durée : 20 ans
✓ Taux fixe : 3,02 %
✓ Echéances : trimestrielles constantes
✓ Frais de dossier : 150 euros

Cet emprunt sera imputé sur le budget principal 2022.

2- Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Thonon-les-Bains, Madame la Trésorière d'Evian-les-Bains et notifiée au Crédit Agricole des Savoie.

A VACHERESSE, le 15 septembre 2022

Le Maire,

MAIRIE de VACHERESSE 74 Hte-Savoie

Ange MEDORI

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture le 15 SEP. 2022